

**RAPPORT**

---

**Proposition d'un outil d'aide à l'évaluation de  
la sensibilité des paysages forestiers**

**DÉPOSÉ À LA**

Commission régionale sur les ressources naturelles  
et le territoire du Bas-Saint-Laurent

**RÉALISÉ PAR LE COMITÉ DE RÉFLEXION SUR LES ENCADREMENTS VISUELS**

Jean-François Gagnon  
Olivier Banville  
Dany D'Astous  
Maryse Hénault-Tessier  
Luc Lavallée  
Jean-François Lamarre  
Jeannot Lebel  
Claude Lefrançois  
Josée Pâquet

**OCTOBRE 2013**



## **NOTE AUX LECTEURS**

Les membres du Comité de réflexion sur les encadrements visuels y ont été invités à titre d'experts dans leur domaine et non comme représentants de leur organisation. Les propositions présentes dans ce document n'engagent donc en rien les organisations avec lesquelles les membres du Comité sont à l'emploi.

Les membres du Comité soulignent qu'il n'était pas dans leur mandat de s'attarder aux différentes modalités d'aménagement forestier devant maintenir la qualité visuelle des paysages sensibles.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Note aux lecteurs .....</b>	<b>iii</b>
<b>1. Mise en contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Outil d'aide à l'évaluation de la sensibilité des paysages forestiers .....</b>	<b>3</b>
2.1. Présentation de l'outil .....	3
2.2. Critères d'évaluation et sous-critères .....	4
2.3. Instructions générales pour l'évaluation de la sensibilité .....	4
2.4. Instructions spécifiques à l'utilisation de la grille .....	5
2.4.1. Définir le site ou le secteur à évaluer .....	5
2.4.2. Activités potentielles et fréquentation future.....	6
2.4.3. Classes et pointage.....	6
2.5. Grille d'évaluation de la sensibilité des paysages forestiers.....	7
2.6. Classes de sensibilité des sites ou des secteurs d'intérêt .....	13
<b>Références .....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe A - Exemples d'évaluation de la sensibilité des paysages forestiers .....</b>	<b>17</b>



## 1. MISE EN CONTEXTE

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) reconnaît la contribution des paysages en milieu forestier au développement socioéconomique et l'attachement de la population aux valeurs culturelles qui y sont associées. Dans le cadre de ses orientations, il identifie un objectif de maintien de la qualité visuelle des paysages et invite les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (tables de GIRT) à convenir de mesures d'harmonisation pour protéger les paysages jugés sensibles.

Le 13 novembre 2012, lors d'un atelier conjoint de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent et les tables de GIRT, les participants ont fait le point sur la question du maintien de la qualité visuelle des paysages forestiers. À cette occasion, ils ont reconnu la pertinence et la validité des différents exercices entrepris dans la région qui ont permis d'identifier les paysages d'importance. Toutefois, les participants ont clairement exprimé le désir d'être mieux outillés afin d'avoir une approche objective leur permettant de classer les secteurs d'intérêt et les paysages qui leur sont associés selon leur sensibilité. Dans cet esprit, la CRRNT a mandaté le Comité de réflexion sur les encadrements visuels afin de proposer un outil d'aide à la décision.

Le Comité a basé ses travaux sur l'*Outil d'aide à la décision pour classer les secteurs d'intérêt majeurs et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages* (Pâquet, 2003) développé dans le cadre des objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier visant le maintien de la qualité visuelle des paysages forestiers. Conformément à son mandat, le Comité fait des recommandations afin d'adapter et de calibrer les critères d'évaluation aux réalités de la région. De plus, le Comité a expérimenté ses recommandations pour différents cas présentant une sensibilité variable (voir les exemples en annexe).

Avec ce présent rapport, le Comité suggère donc aux Tables de GIRT et aux planificateurs forestiers une démarche de classification des secteurs d'intérêt et des paysages qui leur sont associés selon des critères objectifs.



## 2. OUTIL D'AIDE À L'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES PAYSAGES FORESTIERS

### 2.1. Présentation de l'outil

Comme son nom l'indique, il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui a été conçu pour soutenir les différents intervenants et professionnels impliqués dans la planification forestière en matière d'évaluation de la sensibilité des paysages. Cet outil propose donc une approche structurée et objective pour effectuer ce type d'évaluation. L'outil doit être utilisé comme un guide d'accompagnement dans la démarche de classification et non d'une manière stricte et intégrale. En suivant la démarche proposée avec jugement et discernement, l'outil devrait s'avérer fort utile pour évaluer la sensibilité des secteurs d'intérêt reconnus et des paysages qui leur sont associés. Toutefois, il faut toujours garder en tête que l'utilisation d'une grille de pointage pour évaluer l'importance d'un paysage reste une approximation d'une réalité se basant sur des perceptions personnelles et collectives. **L'outil vise à accompagner la prise de décision et non à se substituer aux décideurs. En résumé, le Comité recommande de suivre la grille pour structurer la démarche d'analyse sur la base de critères communs et d'une pondération préétablie. À l'opposé, le Comité ne croit pas qu'il existe un résultat précis, une « note de passage » ou un « pointage magique » qui permettrait de séparer les paysages sensibles des non sensibles. Dans certains cas, une analyse plus approfondie sera nécessaire.**

L'outil a été développé pour évaluer la sensibilité des secteurs d'intérêt et des paysages qui leur sont associés (c'est-à-dire un site ponctuel tel qu'un belvédère, une auberge, un quai, ou encore un secteur circonscrit tel qu'une zone de villégiature concentrée, un lac, une plage ou un camping). Il est à noter que l'outil n'est pas adapté pour évaluer les paysages sensibles à partir d'un usage diffus sur le territoire ou prenant place sur une grande superficie. À titre d'exemple, un territoire faunique structuré est une entité beaucoup trop vaste pour faire l'objet d'une telle analyse. **Le Comité recommande de fractionner par site ou par secteur d'intérêt les demandes visant le maintien de la qualité visuelle des paysages associés à ces sites ou secteurs d'intérêt.** Un autre exemple serait le cas d'un sentier linéaire de plusieurs kilomètres qu'on pourrait diviser en fonction des principaux tronçons ou des belvédères importants. Une évaluation de la sensibilité serait faite pour chacun des tronçons ou points d'intérêt. On pourrait également procéder de la même manière pour un grand lac possédant plusieurs baies importantes pour le récréotourisme. Ces baies pourraient obtenir une classification distincte en fonction de leur résultat respectif sur la grille.

Une autre précision au sujet de l'outil est qu'il évalue la sensibilité des secteurs d'intérêt et, par conséquent, des paysages visibles qui leur sont associés. Cette remarque semble banale, mais le Comité tient à le préciser : ne perdez pas votre temps avec l'outil s'il n'y a pas de préoccupation pour le maintien de la qualité visuelle des paysages. De nombreuses demandes de protection des paysages ont été déposées au MRN alors qu'aucun paysage n'était visible! D'où l'importance pour les demandeurs

de clarifier leur préoccupation à l'égard du maintien de la qualité du paysage, car d'autres préoccupations (protection d'infrastructures, maintien de la qualité de l'eau, etc.) peuvent être en cause. **Le Comité recommande que la première question qui devrait se poser avant de débiter l'évaluation soit de valider la présence d'un site ou secteur d'intérêt reconnu et qu'il existe une préoccupation liée au maintien de la qualité visuelle des paysages forestiers associée à ce site ou secteur.**

## 2.2. Critères d'évaluation et sous-critères

Tel que défini dans l'outil original (Pâquet 2003), la classification des paysages s'effectue sur la base de trois critères et de six sous-critères. Le Comité propose des modifications mineures à cette approche. Le tableau 1 présente les critères et les sous-critères retenus par le Comité. C'est dans la définition des classes et des exemples que le Comité apporte sa véritable contribution. Dans certains cas, le Comité se contente de préciser la grille alors qu'à d'autres endroits il propose des innovations.

Tableau 1 : Critères et sous-critères d'évaluation de la sensibilité des paysages

Critère d'évaluation de la sensibilité	Sous-critère
Valeur sociale	Attrait du produit
	Attente des utilisateurs
Fréquentation	Quantité d'utilisateurs
	Période d'utilisation
	Durée d'observation
Importance des infrastructures et des équipements	Diversité des services offerts au public

Chaque site ou secteur d'intérêt est évalué sur la base des six sous-critères et obtient un pointage. La somme du pointage obtenue par les six sous-critères détermine le pointage global qui correspond à une classe de sensibilité, soit très élevée, élevée, modérée ou faible. C'est également à l'aide du pointage global que l'on peut comparer les sites ou secteurs d'intérêt entre eux afin d'en relativiser la sensibilité.

## 2.3. Instructions générales pour l'évaluation de la sensibilité

La démarche d'évaluation de la sensibilité s'enclenche lorsqu'une préoccupation liée au maintien de la qualité visuelle du paysage est soulevée dans le cadre de la planification forestière et que la table de GIRT ou le MRN décide de recourir à l'outil d'aide à la décision pour alimenter sa réflexion. Les principales étapes de la démarche d'évaluation sont les suivantes :

- déterminer s'il y a présence d'un paysage visible et s'il s'agit d'une préoccupation liée avec le maintien de la qualité visuelle des paysages (et non pas une préoccupation liée à la protection des infrastructures ou au maintien de la qualité de l'eau);
- déterminer le site ou le secteur circonscrit pour l'évaluation et documenter les usages et les principales informations nécessaires pour remplir la grille;
- déterminer la classe (et le pointage) pour chacun des six sous-critères de la grille ainsi que le pointage global;
- sur la base du pointage obtenu et des différents arguments soulevés par les participants, déterminer la classe de sensibilité du paysage.

## **2.4. Instructions spécifiques à l'utilisation de la grille**

### ***2.4.1. Définir le site ou le secteur à évaluer***

Lorsqu'une préoccupation liée au maintien de la qualité visuelle est soulevée, il faut définir le site ou le secteur d'intérêt qui serait affecté par une éventuelle altération du paysage. Voici, de façon non exhaustive, les principaux sites ou secteurs d'intérêt qui sont les plus susceptibles d'avoir des enjeux liés au maintien de la qualité visuelle du paysage :

- site de villégiature privé ou chalet locatif;
- auberge ou base de plein air;
- camping;
- belvédère, tronçon de sentier ou route panoramique;
- lac avec activité de pêche ou quai;
- poste d'accueil ou relais.

Il est à noter que ces sites ou secteurs d'intérêt peuvent être aussi bien situés en territoire public qu'en territoire privé. Peu importe la tenure du site ou du secteur, seul le paysage visible en forêt publique serait éventuellement assujéti à des considérations de paysage dans la planification forestière.

Lorsqu'un territoire présente plusieurs sites ou secteurs d'intérêt, tel qu'il est mentionné à la section 2.1, il est recommandé d'effectuer une analyse pour chacun des sites ou des secteurs. Par exemple, un lac qui comporterait deux secteurs distincts de villégiature et un camping devrait, règle générale, faire l'objet de trois analyses puisqu'il s'agit de trois entités séparées ayant leurs propres attentes en matière de qualité des paysages.

Un lac avec activité de pêche (ou autre activité nautique d'importance) doit être considéré comme un secteur d'intérêt différent d'une zone de villégiature. Puisque les attentes des pêcheurs en matière de paysage sont différentes de celles des villégiateurs, on doit les évaluer séparément. L'exemple 5, à l'Annexe A, présente un cas où l'évaluation porte sur deux entités distinctes. Le lac et le

secteur de villégiature obtiendront donc leur propre résultat. Puisqu'il s'agit d'une règle générale, il est possible qu'une situation exceptionnelle permette un regroupement des entités. L'exemple 2, à l'Annexe A, présente un cas où la villégiature et la plaisance ont été regroupées dans une seule évaluation.

#### ***2.4.2. Activités potentielles et fréquentation future***

Bien que l'outil soit conçu pour analyser des situations existantes, il est également possible de l'utiliser pour des situations à venir. Par exemple, une nouvelle infrastructure sera érigée et devrait entraîner un flot d'utilisateurs. Les activités qui seront en lien avec cette nouvelle infrastructure amèneront des préoccupations pour le maintien de la qualité visuelle du paysage. La planification forestière devrait considérer ces préoccupations appréhendées en anticipant la venue de la nouvelle infrastructure. Il est donc possible d'utiliser la grille sur la base de projection plutôt que sur des données confirmées. **Le Comité recommande toutefois une prudence accrue pour l'utilisation de données projetées. Ces dernières devraient provenir de sources fiables et être compatibles avec les délais de la planification forestière.** À l'opposé, l'utilisation de projections sans fondement ou à long terme ne devrait pas être utilisée dans l'analyse de sensibilité.

#### ***2.4.3. Classes et pointage***

La principale difficulté dans l'utilisation de l'outil est d'accorder pour chacun des sous-critères la classe la plus appropriée au site ou au secteur d'intérêt. Pour chaque classe correspond un pointage. Afin de faciliter le classement et pour mieux prendre en compte des situations moyennes, il est possible d'accorder un pointage moyen entre deux classes. Par exemple, lorsqu'un sous-critère propose une classe à 8 points et une autre à 6 points, il serait donc possible d'accorder une valeur « entre les deux classes », soit de 7 points.

## 2.5. Grille d'évaluation de la sensibilité des paysages forestiers

**Sensibilité des paysages =  
Valeur sociale + Fréquentation + Importance des infrastructures et équipements**

		Pointage	Exemple
<b>VALEUR SOCIALE = ATTRAIT DU PRODUIT + ATTENTE DES UTILISATEURS</b>			
<b>Attrait du produit<sup>1</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La majorité des utilisateurs proviennent de l'extérieur du Québec (Canada, États-Unis, Europe, etc.) et les efforts de promotion visent une <b>clientèle canadienne ou internationale</b></li> </ul>	8 points	– Auberge de montagne des Chic-Chocs
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La majorité des utilisateurs proviennent du Québec, mais de l'extérieur de la région du Bas-Saint-Laurent et les efforts de promotion visent une <b>clientèle provinciale</b></li> </ul>	6 points	– Chalet locatif dans une réserve faunique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La majorité des utilisateurs proviennent du Bas-Saint-Laurent et les efforts de promotion visent une <b>clientèle régionale</b></li> </ul>	4 points	– Lac avec activité de pêche qui attire une clientèle principalement composée de Bas-Laurentiens et Bas-Laurentiennes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La majorité des utilisateurs proviennent des municipalités environnantes et les efforts de promotion visent une <b>clientèle locale</b></li> </ul>	2 points	– Camping rustique qui attire une clientèle de proximité pour le temps de la chasse
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de produit justifiant un motif de déplacement pour le public</li> </ul>	0 point	– Villégiature privée

<sup>1</sup> Attrait du produit : un produit est suffisamment attrayant pour constituer un motif de déplacement vers un site ou un secteur d'intérêt. Ce pouvoir d'attrait est mesuré sur la base de la provenance des utilisateurs et de la clientèle visée par les efforts de promotion.

VALEUR SOCIALE = ATTRAIT DU PRODUIT + ATTENTE DES UTILISATEURS		
	Pointage	Exemple
Attente des utilisateurs <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La majorité des utilisateurs ont des attentes ou des intérêts <b>très élevés</b> en ce qui a trait à la qualité des paysages</li> <li>Le paysage est <b>la raison principale du déplacement</b></li> <li>L'altération du paysage <b>affecte énormément</b> la qualité de l'expérience ou la jouissance de l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Randonneur qui choisit son parcours en fonction des points de vue extraordinaires ou des « belvédères récompenses »</li> <li><i>Écotoriste d'aventure</i> qui recherche d'abord l'isolement et le caractère naturel d'un site</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La majorité des utilisateurs ont des attentes ou des intérêts <b>élevés</b> en ce qui a trait à la <b>qualité des paysages</b></li> <li>Le paysage est <b>une raison importante du déplacement</b></li> <li>L'altération du paysage <b>affecte beaucoup</b> la qualité de l'expérience ou la jouissance de l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Villégiateur (locatif/saisonnier/résident)</li> <li>Campeur</li> <li>Pêcheur récréatif (activité familiale ou de détente)</li> <li>Canoteur</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La majorité des utilisateurs ont des attentes ou des intérêts <b>modérés</b> en ce qui a trait à la <b>qualité des paysages</b></li> <li>Le paysage est <b>une raison secondaire du déplacement</b></li> <li>L'altération du paysage <b>affecte peu</b> la qualité de l'expérience ou la jouissance de l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chasseur et trappeur</li> <li>Quadiste et motoneigiste</li> <li>Pêcheur sportif (recherche un trophée ou de la viande)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La majorité des utilisateurs ont <b>peu ou pas d'attentes</b> ou d'intérêts en ce qui a trait à la <b>qualité des paysages</b></li> <li>Le paysage n'est pas <b>une raison du déplacement</b></li> <li>L'altération du paysage <b>n'affecte en rien</b> la qualité de l'expérience ou la jouissance de l'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acériculteur (sans cabane à sucre commerciale)</li> <li>Travailleur forestier</li> <li>Cueilleur de PFNL</li> </ul>

<sup>2</sup> Généralement, un rapport ludique à la forêt indique un niveau de sensibilité plus élevé au paysage alors qu'un rapport productiviste indique un niveau de sensibilité plus faible à l'altération du paysage.

Pointage Exemple

**FRÉQUENTATION = QUANTITÉ D'UTILISATEURS + PÉRIODE D'UTILISATION + DURÉE D'OBSERVATION**

- **Très grande quantité** d'utilisateurs (doit rencontrer au moins un des critères suivants) :
  - Villégiature privée de 20 chalets ou plus
  - Camping de 50 emplacements ou plus
  - Centre d'hébergement ou chalet locatif avec une capacité d'accueil de 20 personnes/jour ou plus
  - Fréquentation supérieure à 1 000 jours-personnes

- Village Scott avec ses 6 chalets locatifs (24 personnes/jour)

6 points

- **Grande quantité** d'utilisateurs (doit rencontrer au moins un des critères suivants) :
  - Villégiature privée de 10 à 19 chalets
  - Camping de 30 à 49 emplacements
  - Centre d'hébergement ou chalet locatif avec une capacité d'accueil de 10 à 19 personnes/jour
  - Fréquentation entre 500 et 1 000 jours-personnes

- Lac des Chasseurs (fréquentation moyenne de 739 jours-personnes pour la pêche)

4,5 points

- **Quantité modérée** d'utilisateurs (doit rencontrer au moins un des critères suivants) :
  - Villégiature privée de 5 à 9 chalets
  - Camping de 10 à 30 emplacements
  - Centre d'hébergement ou chalet locatif avec une capacité d'accueil de 9 personnes/jour ou moins
  - Fréquentation entre 100 et 500 jours-personnes

- Camping du lac des Eaux-Mortes (25 emplacements)

3 points

- **Faible quantité** d'utilisateurs (doit rencontrer au moins un des critères suivants) :
  - Villégiature privée de 1 à 5 chalets
  - Camping de 1 à 10 emplacements
  - Fréquentation inférieure à 100 jours-personnes

- Une résidence privée

1 point

Quantité d'utilisateurs<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Quantité d'utilisateurs : se mesure par la capacité d'hébergement sur le site ou le secteur d'intérêt selon le type d'hébergement ainsi que par la fréquentation en jours-personnes.

Pointage Exemple

**FRÉQUENTATION = QUANTITÉ D'UTILISATEURS + PÉRIODE D'UTILISATION + DURÉE D'OBSERVATION**

Période d'utilisation <sup>4</sup>		Pointage	Exemple
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le secteur d'intérêt est fréquenté sur une base <b>annuelle</b></li> </ul>		6 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur de résidences permanentes avec des chemins entretenus durant toute l'année</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le secteur d'intérêt est fréquenté sur une base <b>multisaisonnière</b></li> </ul>		4,5 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Refuge et belvédère du Mont-Blanc fréquentés pour la randonnée pédestre (été et automne) ainsi que pour le ski hors-piste et la raquette (hiver)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le secteur d'intérêt est fréquenté sur une base <b>saisonnière</b></li> </ul>		3 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de plein air de St-Damasse (ouvert du 15 mai au 15 septembre)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le secteur d'intérêt est fréquenté <b>à l'occasion</b></li> </ul>		0,5 point	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activité de pêche au lac des Chasseurs (prélèvement maximum atteint en quelques jours seulement)</li> </ul>

<sup>4</sup> Période d'utilisation : détermine pour quelle période de temps, tout au long de l'année, les gens ont l'occasion d'observer le paysage ou ont l'intérêt de s'y rendre. Il ne faut pas tenir compte des usages extrêmes ou marginaux (ex : une plage avec un baigneur isolé au mois de mai ou d'octobre).

Pointage Exemple

FRÉQUENTATION = QUANTITÉ D'UTILISATEURS + PÉRIODE D'UTILISATION + DURÉE D'OBSERVATION	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le paysage est observé d'un point statique. L'observateur <b>peut contempler le paysage pendant de longues périodes de temps</b></li> <li>Observation <b>récurrente du paysage par la même personne</b></li> </ul>	<p>6 points</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Résidence permanente ou saisonnière</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le paysage est observé d'un point statique. L'observateur <b>peut contempler le paysage pendant de plus ou moins longues périodes de temps</b></li> <li>Observation du paysage <b>lors d'un séjour</b> (avec hébergement)</li> </ul>	<p>4,5 points</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Camping ou chalet locatif</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le paysage est observé d'un point statique. L'observateur <b>peut voir le paysage pendant de courtes périodes de temps</b></li> <li>Observation du paysage <b>lors d'une excursion</b> (quitte le site pour la nuit)</li> </ul>	<p>3 points</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Belvédère ou zone de pêche quotidienne</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le <b>paysage est observé en mouvement</b>. L'observateur n'a que quelques minutes, voire quelques secondes, pour voir le paysage</li> <li>Observation du paysage <b>lors d'un passage</b> ou d'un déplacement</li> </ul>	<p>0,5 point</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sentier motorisé et non-motorisé</li> </ul>

Durée d'observation<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Durée d'observation : avec un allongement de la durée d'observation, qui va au-delà d'un regard rapide, l'observation du paysage est plus soutenue et le paysage est considéré généralement comme étant plus sensible. Les impacts des activités d'aménagement forestier croissent parallèlement à la durée d'observation.

IMPORTANCE DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS = DIVERSITÉ DES SERVICES OFFERTS AU PUBLIC		Pointage	Exemple
<b>Diversité des services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a présence d'infrastructure liée au site et les services suivants sont offerts au public : service de <b>restauration</b> ou la vente au détail de produits de première nécessité (ex. <b>dépanneur</b>) et la <b>location</b> d'équipement ou le service de <b>guide/interprète</b></li> </ul>	4 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auberge dans une pourvoirie</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a présence d'infrastructure liée au site et les services suivants sont offerts au public : <b>eau potable, eau chaude, toilette et douche, accès à une source d'énergie</b> (électricité, propane, etc.)</li> </ul>	3 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chalet locatif sur une réserve faunique</li> <li>Relais de quad et de motoneige qui opère un casse-croûte</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a présence d'infrastructure liée au site et les services suivants sont offerts au public : <b>eau courante et commodités sanitaires</b></li> </ul>	2 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>Camping rustique avec eau courante et toilette sèche</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a présence d'infrastructure liée au site, mais <b>peu ou pas de services offerts au public</b></li> </ul>	1 point	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un belvédère</li> <li>Une rampe de mise à l'eau</li> </ul>

## 2.6. Classes de sensibilité des sites ou des secteurs d'intérêt

Le pointage global est obtenu en additionnant le résultat des six sous-critères. Ce pointage global correspond à une classe de sensibilité. Le tableau 2 présente les quatre classes de sensibilité qui peuvent être accordées à un site ou à un secteur d'intérêt. Tel qu'il a été mentionné, l'outil vise à accompagner la prise de décision et non se substituer aux décideurs. Dans cet esprit, il appartient aux intervenants et aux professionnels impliqués dans la planification forestière de déterminer si la classe obtenue à l'aide de la grille correspond à la réalité ou si des éléments supplémentaires devraient être pris en considération.

À l'usage, il serait souhaitable de revoir l'intervalle de pointage associé à chacune des classes afin de s'assurer que l'outil est bien calibré. De plus, un calibrage plus fin à l'échelle des unités d'aménagement peut s'avérer utile pour prendre en compte les réalités locales propres à chaque territoire.

Tableau 2 : Classes de sensibilité des sites ou secteurs d'intérêt

Classe	Sensibilité
30,5 à 38 points	Très élevée
25 à 30,4 points	Élevée
17,5 à 24,9 points	Modérée
< de 17,5 points	Faible

Pour les sites ou les secteurs d'intérêt qui sont dans les classes supérieures (élevée et très élevée), il apparaît normal que des efforts plus soutenus dans le temps et l'espace soient déployés pour maintenir la qualité visuelle des paysages visibles à partir de ces sites ou de ces secteurs. Les classes inférieures (modéré et faible) présentent tout de même un intérêt pour les utilisateurs et des efforts, bien que plus modestes, devraient être envisagés pour minimiser les préoccupations liées au paysage. **Le Comité recommande que des mesures adéquates soient convenues aux tables de GIRT pour maintenir la qualité visuelle des paysages forestiers jugés sensibles. Ces mesures varieront (intensité, superficie, etc.) selon le degré de sensibilité.** Elles devront faire l'objet de discussions et d'une entente aux tables de GIRT avant d'être déposées au MRN. Si ces mesures sont adoptées par le MRN, elles seront inscrites dans la planification forestière et respectées lors des opérations.



## RÉFÉRENCES

PÂQUET, J. (2003). *Outil d'aide à la décision pour classifier les secteurs d'intérêt majeur et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans les paysages*. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 15 p. [<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/outil-decision.pdf>]



## **ANNEXE A**

### **Exemples d'évaluation de la sensibilité des paysages forestiers**



## Exemple 1 : Auberge de montagne des Chic-Chocs

### DESCRIPTION

« Un hébergement grand confort quatre étoiles dans un lieu gardé sauvage : c'est le concept de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs. Unique dans l'est du Canada, elle est perchée à 615 m d'altitude, au cœur de la réserve faunique de Matane. Bien-être, plaisir et quiétude sont les maîtres mots. À l'intérieur, une atmosphère chaleureuse où rien n'est négligé par l'aubergiste et son équipe. À l'extérieur, 60 km<sup>2</sup> de nature pour pratiquer vos activités favorites en compagnie de guides expérimentés. Sortez du spa, appréciez une coupe de vin devant le foyer, le chef cuisinier prépare le souper! Seulement 18 chambres : intimité assurée. »

- Tiré du site de la SEPAQ [www.sepaq.com/ct/amc](http://www.sepaq.com/ct/amc) -

### POINTAGE ET COTE

Sous-critère	Pointage	Commentaire
Attrait du produit	8	Clientèle internationale
Attente des utilisateurs	8	Très élevée
Quantité d'utilisateurs	6	Centre d'hébergement avec une capacité d'accueil de plus de 20 personnes/jour
Période d'utilisation	6	Annuelle
Durée d'observation	4,5	Lors d'un séjour
Diversité des services	4	Restauration, service de guide, etc.
<b>Total</b>	<b>36,5</b>	<b>Très élevée</b>

## Exemple 2 : Lac de villégiature et de plaisance

### DESCRIPTION

Le lac est entouré de 40 chalets privés dont la majorité des résidences sont permanentes. Un débarcadère public donne accès au lac principalement pour les villégiateurs et également pour les plaisanciers (embarcations non motorisées et motorisées) provenant des environs. Le potentiel de pêche y est marginal. Un bloc sanitaire de base est accessible dans le stationnement du débarcadère.

### POINTAGE ET COTE

Conformément à la section 2.3.1 du présent document, le lac et la zone de villégiature ont été traités comme une seule entité. Plusieurs raisons soutiennent ce choix : la proximité des chalets et du lac, les activités de plaisance sont réalisées principalement par les villégiateurs, les attentes des plaisanciers « externes » sont similaires à ceux des villégiateurs.

Sous-critère	Pointage	Commentaire
Attrait du produit	2	Clientèle locale
Attente des utilisateurs	6	Élevée
Quantité d'utilisateurs	6	Villégiature privée de plus de 20 chalets
Période d'utilisation	6	Annuelle
Durée d'observation	6	Récurrente
Diversité des services	2	Eau courante et commodité sanitaire
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>Cote élevée</b>

### Exemple 3 : Camping permanent

#### DESCRIPTION

Le camping est composé de 25 emplacements permanents (les roulotte restent à l'année sur le site) et n'offre aucun service (toilette sèche seulement). Aucun effort de promotion, car à peu près les mêmes campeurs reviennent d'année en année. Les utilisateurs fréquentent le camping tant que la route est praticable (aucun déneigement).

#### POINTAGE ET COTE

Sous-critère	Pointage	Commentaire
Attrait du produit	2	Clientèle locale
Attente des utilisateurs	6	Élevée
Quantité d'utilisateurs	3	Camping de 10 à 30 emplacements
Période d'utilisation	4,5	Multisaisonnaire
Durée d'observation	6	Récurrente
Diversité des services	1	Peu ou pas de services
<b>Total</b>	<b>22,5</b>	<b>Cote modérée</b>

---

## Exemple 4 : Camp de trappe

---

### DESCRIPTION

Le camp de trappe de monsieur Lamartre est situé au cœur de la forêt. Le camp est utilisé principalement en novembre et décembre. À part lui et les bêtes, très peu de visiteurs s'y promènent.

### POINTAGE ET COTE

Sous-critère	Pointage	Commentaire
Attrait du produit	0	Pas de produit, de clientèle ou de promotion
Attente des utilisateurs	2	Modérée
Quantité d'utilisateurs	1	Fréquentation inférieure à 100 jours-personnes
Période d'utilisation	3	Saisonniers
Durée d'observation	4,5	Lors d'un séjour
Diversité des services	1	Peu ou pas de services
<b>Total</b>	<b>11,5</b>	<b>Cote faible</b>

## Exemple 5 : Lac de villégiature avec pêche de courte durée

### DESCRIPTION

Le lac est entouré de 14 chalets privés qui sont fréquentés tant que la route est praticable (pas de déneigement). L'activité de pêche y est intense avec 739 jours-pêche répartis sur les premiers jours de la saison de pêche (le quota de prélèvement y est atteint généralement en moins de trois jours). La notoriété du lac dépasse les municipalités environnantes pour attirer des utilisateurs de l'ensemble de la MRC et des MRC voisines.

### POINTAGE ET COTE

Conformément à la section 2.3.1 du présent document, la villégiature et l'activité de pêche sont évaluées comme deux entités distinctes. Plusieurs raisons soutiennent ce choix : l'activité de pêche est réalisée principalement par les pêcheurs journaliers et non par les villégiateurs, les attentes des villégiateurs et des pêcheurs ne sont pas similaires.

	Sous-critère	Pointage	Commentaire
Activité de pêche	Attrait du produit	4	Clientèle régionale
	Attente des utilisateurs	2	Modérée
	Quantité d'utilisateurs	4,5	Fréquentation entre 500 et 1 000 jours-personnes
	Période d'utilisation	0,5	À l'occasion (2-3 jours)
	Durée d'observation	3	Lors d'une excursion
	Diversité des services	1	Peu ou pas de services
	<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>Cote faible</b>

Villégiature	Attrait du produit	0	Pas de produit, de clientèle ou de promotion (villégiature privée)
	Attente des utilisateurs	6	Élevée
	Quantité d'utilisateurs	4,5	Villégiature privée de 10 à 19 chalets
	Période d'utilisation	4,5	Multisaisonnière
	Durée d'observation	6	Récurrente
	Diversité des services	1	Peu ou pas de services
	<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>Cote modérée</b>

**Exemple 6 : Secteur de villégiature (chalets locatifs) sur une réserve faunique****DESCRIPTION**

Six chalets locatifs (4 à 6 places chacun) sont regroupés à la pointe d'un lac dans une réserve faunique. Une promotion active est réalisée pour louer les chalets et une clientèle de partout au Québec les fréquente durant la période d'avril à octobre.

**POINTAGE ET COTE**

Sous-critère	Pointage	Commentaire
Attrait du produit	6	Clientèle provinciale
Attente des utilisateurs	6	Élevée
Quantité d'utilisateurs	6	Chalets locatifs avec une capacité d'accueil supérieur à 20 personnes/jour
Période d'utilisation	4,5	Multisaisonnaire
Durée d'observation	4,5	Lors d'un séjour
Diversité des services	3	Eau potable, eau chaude, toilette, douche, énergie
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>Cote élevée</b>